

La Défense, le 26 janvier 2015



Monsieur ROL TANGUY
Président du CTM des MEDDE et MLET
Secrétaire général

Objet : Point complémentaire demandé par la CFDT au CTM
Réf : VT/2015/07

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain CTM, en point complémentaire, notre demande de recours à un arbitrage interministériel sur la fixation des taux pro/pro dans les agences de l'eau après l'échec de la concertation interministérielle.

En effet, lors de notre rencontre avec la direction de l'eau et de la biodiversité, elle nous a informé que le "guichet unique" vient d'exiger de baisser les taux pro/pro des différentes catégories des agents des agences de l'eau. Cette opération s'effectue avec le renouvellement des arrêtés fixant les taux pro/pro tels que définis par le décret 2007-832 du 11 mai 2007, fixant les dispositions particulières applicables aux agents non titulaires des agences de l'eau.

Vous connaissez nos demandes de revalorisation sur les valeurs des taux promus sur promouvables et sur les nécessaires espaces de négociation que nous devons retrouver, notamment sur ces taux. Nos constats sont que, quel que soit le corps et statut, les maintiens voire les augmentations sollicitées, pour s'adapter à la démographie des corps voire à leurs situations particulières, sont systématiquement refusés. C'est injuste et cela nie toute capacité de négocier et de s'engager.

La CFDT refuse cette nouvelle baisse qui aboutirait aux taux suivants:

2015 : 7% (I, II, III) ,
2016 : 6% (I, et II) et 7% pour les III,
2017 : 5% (I et II) et 7% pour les III.

Les taux fixés pour les personnels des agences sont très bas au regard de nos revendications aussi, il ne peut être question de les abaisser encore plus. L'administration a démontré récemment pour le corps des personnels ITPE sa capacité à maintenir et contenir les demandes à la baisse, il convient d'agir dans le même sens sur ce dossier et sur les autres.

Enfin, lors de nos rencontres avec les ministres et leurs cabinets, nous sommes intervenus pour les solliciter afin de retrouver de réels espaces de négociation sur la revalorisation de ces taux et, pour le moins dans l'immédiat, leur maintien. Pour ce point complémentaire, nous demandons la convocation de notre expert Monsieur Mohand Adouane, déjà convoqué sur d'autres points.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à mes sincères salutations.

Le secrétaire général de l'UFETAM CFDT

Hubert LEBRETON